

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 juillet 2018

---

DÉMOCRATIE PLUS REPRÉSENTATIVE, RESPONSABLE ET EFFICACE - (N° 911)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 926

présenté par

Mme Ménard, M. Dupont-Aignan et Mme Lorho

-----

**ARTICLE 4**

Supprimer la seconde phrase de l'alinéa 2.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit ici d'un amendement de repli.

Matériellement, aucun député ne peut assister à toutes les commissions. Partant de ce constat, vouloir réduire, dans certains cas, le droit d'amendement au travail en commission empêche l'ensemble des parlementaires de participer pleinement à l'élaboration de la loi. Alors que c'est précisément pour cela qu'un député est élu.